

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DECISION du 9 janvier 2023

portant désignation des représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social
d'administration local
de la Direction des Grandes Entreprises

La directrice de la Direction des Grandes Entreprises,

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu les résultats des élections professionnelles qui se sont déroulées en mode électronique du 1^{er} au 8 décembre 2022 pour le scrutin du Comité social d'administration local de la Direction des Grandes Entreprises ainsi que la désignation des membres de la formation spécialisée par les organisations syndicales élues;

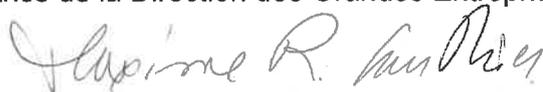
DECIDE

La formation spécialisée du comité social d'administration local de la Direction des Grandes Entreprises est instituée au 9 janvier 2023.

La liste des représentants du personnel de la formation spécialisée du comité social d'administration local, dont le mandat débute le 9 janvier 2023, est jointe en annexe.

Fait à Pantin, le 9 janvier 2023

La directrice de la Direction des Grandes Entreprises





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

CGT Finances Publiques	Titulaires	Mme Emmanuelle BIDAUX
		M Sylvain DELIER
		Mme Sandrine VERDOUX
		Mme Margarita DE ASSIS
	Suppléants	M Joël BERTAUD
		M Marc RIBON
		Mme Delphine SUREAU
		M Simon ROBERT
Solidaires Finances Publiques	Titulaires	Mme Stéphanie CHICOINEAU
		Mme Valérie HERMENIER
		Mme Caroline ALBRUS
	Suppléants	Mme Clémence DESAN
		Mme Samira SADAoui
		Mme Myriam BOISSIER